

Licence Professionnelle Activités culturelles et artistiques spécialité « Gestion et développement des structures musicales ».

RNCP20432 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1202, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université du Maine - Le Mans

<http://www.univ-lemans.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La licence professionnelle axe principalement sa spécialisation et son contenu d'enseignement vers le secteur en structuration des musiques actuelles. Le professionnel gestionnaire spécialisé dans le développement des structures musicales acquiert ainsi la maîtrise des fondamentaux économiques et juridiques appliqués au secteur des musiques actuelles (acquisition d'outils nécessaires au développement de compétences organisationnelles, d'encadrement, de gestion dans l'ensemble de la filière musicale des musiques actuelles). Parallèlement, il possède une culture à la fois technique et artistique lui permettant d'être opérationnel face à la diversité des métiers offerts par le secteur des musiques actuelles, que ce soit dans les domaines de la production, de la médiation, de l'accompagnement artistique, de la programmation, de la formation des publics, de l'enseignement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel polyvalent participe à la conception, au montage, au suivi de projets, de spectacles, à la mise en place de services, à l'organisation, au développement de l'enseignement, de la diffusion, des relations avec le public...

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur culturel lié aux musiques actuelles.

La formation permet de s'insérer professionnellement au sein de petites, moyennes ou grandes entreprises qu'elles soient locales, régionales ou nationales (étude de marché : 67% d'associations, 16% de SA, SARL, EURL, 15% d'entreprises publiques) : Smac, Zéniths, Palais des congrès, Collectivités territoriales, Centres ou pôles ressources, MJC, petites structures à prendre en main et à développer...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de diffusion et de production

- Assistant de production
- Administrateur de production dans un centre culturel ou une entreprise du secteur des musiques actuelles
- Chargé d'accueil dans une structure spécialisée en musiques actuelles
- Responsable d'un pôle municipal des pratiques artistiques ou pôles musicaux
- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
- Enseignants en musiques actuelles
- animateur de projets urbains
- Chargé de mission au sein de services culture ou jeunesse
- Travail au sein d'équipes de direction, d'entreprises ou de structures du secteur
- Chargé de projets artistiques et musicaux, de relations publiques
- Médiateur, coordinateur, collaborateur à la création d'événements
- Manager d'artistes, de groupes, administrateur de tournées
- Directeur de festival, de petites structures ou entreprises du spectacle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 110 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	79 855
Jugés difficiles à recruter	7 %
Emplois saisonniers	30 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 40% de professionnels et 60% d'universitaires. Jury présidé par le responsable pédagogique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20432/>